

06 fév 2009 -12:24

Appartient à Conseil des ministres du 6 février 2009

Réduction sur la facture d'électricité

Attribution d'une réduction de 30 euros sur la facture d'électricité

Attribution d'une réduction de 30 euros sur la facture d'électricité

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'attribution d'une réduction sur la facture d'électricité.

Dans le cadre du plan de relance, il a été décidé d'accorder une réduction unique de 30 euros sur la facture d'électricité de tous les consommateurs résidentiels, pendant le premier semestre de 2009.

Le projet apporte les dispositions suivantes :

- les fournisseurs devront reproduire sur la facture d'électricité le message suivant : "Cette allocation forfaitaire de 30 euros sur votre consommation d'électricité vous est accordée par l'autorité fédérale dans le cadre du plan de relance économique" ;
- les fournisseurs et les gestionnaires de réseau de distribution pourront récupérer les frais liés à l'application de cette réduction ;
- les fournisseurs ou gestionnaires de réseau pourront introduire toutes les deux semaines une demande de remboursement auprès du SPF Economie par le biais d'un formulaire modèle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>